

Réf: Dossier N° 103531

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SYLAMTECH CÔTE D'IVOIRE »

Siège social Abidjan, Treichville, ABIDJAN TREICHVILLE Zone Industrielle, Lot 17, Ilot 024

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 06/04/2022 , et enregistrés au CEPICI le 27/04/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SYLAMTECH CÔTE D'IVOIRE »

Objet : La société a pour objet en tout pays et plus particulièrement en République de Côte d'Ivoire :

- (i) la fourniture de solutions de téléphonie sur IP ;
- (ii) la fourniture de solutions de sécurité d'accès et visuel ;
- (iii) la fourniture de solutions d'électricité (groupes électrogènes, onduleurs...etc.) ;
- (iv) la fourniture de solutions de vidéoconférence ;
- (v) la fourniture de solutions sonorisation ;
- (vi) la fourniture de solutions d'infogérance ;
- (vii) la fourniture de solutions informatiques ;
- (viii) le commerce général et la prestation de services ;
- (ix) la participation directe ou indirecte à toutes opérations pouvant se rattacher à l'un des objets précités par voie de création de sociétés ou d'entreprises nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de prises d'intérêts, de fusion, d'association ou de toute autre manière ; et
- (x) plus généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous autres objets similaires et connexes ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Treichville, ABIDJAN TREICHVILLE Zone Industrielle, Lot 17, Ilot 024

Dirigeant(s) : M SY MACTAR (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-04154 du 12/05/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°20550/GTCA/RC/2022 du 12/05/2022

